

**REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°33-2024

**SÉANCE DU 5 JUILLET 2024**

Nombre de membres : 11  
En exercice : 11  
Présents : 8  
Nombre de procuration : 0  
Votants : 8

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juillet,  
le Conseil municipal de la commune de LALLEY, dûment convoqué, le premier juillet deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence du maire, Madame Marie-Pierre DRAIN.

Présents :

Mme DRAIN Marie-Pierre, Mme SIMOES Sandrina, M. CLAUDE Jean-François, M. ZANARDI Guy, M. CAUCHARD Jacques, M. GIRAUD Guillaume, M. HOFMANN Bernd, Mme MICOUD Marion,

Absents excusés : M. SIONNEAU Philippe

Procurations : Néant

Absents : Elise CHAFKI, Myriam PASCALE,

Secrétaire de séance M. GIRAUD Guillaume

**OBJET : FORET : MARTELAGES 2024**

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. LEMOINE Marc de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2024 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1** – Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2024 présenté ci-après
- 2** – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- 3** – Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

## ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe ( <sup>1</sup> )	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ( <sup>2</sup> )	Année décidée par le propriétaire ( <sup>3</sup> )	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation – décision de la commune	Observations	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée				Délivrance
							Bloc sur pied	Bloc façonné	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré			
20	IRR	300	6,70	2022	2024		X							
26	IRR	550	12,40	2022	2024		X							
39	IRR	650	9,50	2022	2024		X							
18	IRR			2024	Report 2026									
22	IRR			2024	Report 2026									
23	IRR			2024	Report 2026									
30	IRR			2024	Report 2026									

<sup>1</sup> Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

<sup>2</sup> Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

<sup>3</sup> Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

En cas de décision du propriétaire de **REPORTER** ou **SUPPRIMER** une coupe, **MOTIFS :** (cf article L 214-5 du CF)

Report en 2026 des parcelles 18, 22, 23 et 30 pour raison commerciale.

Le conseil municipal donne pouvoir à Mme la Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Mme la Maire ou son représentant assistera aux martelages des parcelles n°25 et 26.

**Fait et délibéré en mairie, les jour mois et an que dessus.**  
**Au registre sont les signatures.**

**POUR COPIE CONFORME**  
**La Maire, Marie-Pierre DRAIN**

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE.

Transmise à la Préfecture le 08/07/2024

Publiée le 08/07/2024

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

La Maire, Marie-Pierre DRAIN